

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ?

Le SCoT est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable. Le SCoT est destiné à servir de cadre de référence pour les différentes politiques sectorielles, notamment celles centrées sur les questions d'organisation de l'espace et d'urbanisme, d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement.... Il en assure la cohérence, tout comme il assure la cohérence des documents sectoriels intercommunaux tel que le Programme Local de l'Habitat (PLH) ainsi que des PLU ou des cartes communales établis au niveau communal.

Composition du SCoT

Le SCOT est composé de plusieurs documents :

- 1- Le rapport de présentation : Il est composé du diagnostic de territoire, état initial de l'environnement et des enjeux du SCOT.
- 2- Le Projet d'Aménagement Stratégique : Il présente les choix stratégiques retenus par les Elus pour l'aménagement du territoire.
- 3 - Le Document d'Orientations et d'Objectifs : Il est la traduction réglementaire du projet et des choix stratégiques retenus par les élus. Il est opposable aux documents d'urbanisme locaux dans un rapport dit "de compatibilité".

Le dossier complet est consultable sur ce site : <https://www.carcassonne-agglo.fr/fr/services/amenagement/scot.html>

Lancement d'une enquête publique

Les 83 communes de Carcassonne Agglo se sont engagées dans la révision de leur SCoT depuis mai 2017. C'est un véritable travail de co-construction avec l'ensemble des élus du territoire qui a été lancé pour recueillir les perceptions des acteurs du territoire et enrichir qualitativement le diagnostic et le nouveau projet d'aménagement. Les habitants de Carcassonne Agglo ont également été associés aux différentes étapes d'élaboration de ce projet, et aujourd'hui par l'intermédiaire de l'enquête publique...

Du lundi 22 mai 9h au vendredi 23 juin 17h, une enquête publique est organisée sur l'ensemble du territoire de Carcassonne Agglo pour recueillir vos avis et observations sur ce projet.

Un commissaire enquêteur est en charge d'animer cette enquête et organisera plusieurs permanences sur le territoire :

LIEUX	DATES	HORAIRE
Siège de Carcassonne Agglo, 1, rue Pierre Germain, 11000 Carcassonne	Lundi 22 mai 2023 Vendredi 23 juin 2023	De 9h00 à 12h00 De 13h30 à 17h
Mairie de Trèbes, Place de la République, 11800 Trèbes	Lundi 22 mai 2023	De 13h30 à 17h30
Mairie de Peyriac, 22 Rue Jean Jaurès, 11160 Peyriac-Minervois	Mercredi 24 mai 2023	De 9h00 à 12h00

Mairie de Capendu, Place de la Mairie, 11700 Capendu	Mercredi 24 mai 2023	De 13h30 à 16h00
Maire de Conques-sur-Orbiel, 1 Av. de Notre Dame, 11600 Conques-sur-Orbiel	Mercredi 31 mai 2023	De 9h00 à 12h00
Mairie de Carcassonne, 32, rue Aimé Ramond, 11000 Carcassonne	Mercredi 31 mai 2023	De 13h30 à 17h00
Maire d'Alzonne, 56 av. Antoine Courrière, 11170 Alzonne	Mercredi 7 juin 2023	De 9h00 à 12h00
Mairie de Val-de-Dagne, 1 Place de la Mairie Montlaur, 11220 Val-de-Dagne	Mercredi 14 juin 2023	De 9h00 à 12h00
Mairie d'Alairac, 24 av. de la Malepère, 11290 Alairac,	Mercredi 14 juin 2023	De 14h00 à 17h00

En plus des permanences, vous pouvez également transmettre vos contributions selon les modalités suivantes :

- sur les registres disponibles aux lieux où le dossier d'enquête est consultable
- par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Projet de révision du SCoT – Direction de la Planification et des Transitions, Carcassonne Agglo - 1, rue Pierre Germain, 11 890 Carcassonne
- par voie électronique via le formulaire à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/scot-carcassonne-agglo/>

Contact : amenagement@carcassonne-agglo.fr